



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 A 18H30

Étaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie,
Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY
Alain, THIERRY Yann

Était absente Excusée :

Madame SALINIER Marie-José donne procuration à Madame CAVALLIN Adeline

Secrétaire de séance : M POSTY Alain

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE 2021

Le CR est adopté à l'unanimité.

BAIL FREE

Dans le cadre du déploiement de son réseau, FREE MOBILE a pris contact avec la commune afin de conclure l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle A22.

L'ensemble des coûts de raccordement au réseau électrique ainsi que les autres frais liés à la mise en place de l'antenne seront à la charge de l'opérateur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ VALIDE le projet de convention avec Free Mobile selon les modalités indiquées, à savoir notamment une durée de 12 ans renouvelable et une redevance annuelle révisable de 4000 € + 1000 € par opérateur supplémentaire.
- ✓ AUTORISE le maire à signer la convention définitive selon les mêmes modalités ou tout autre document s'y rapportant,
- ✓ CHARGE le maire de la bonne exécution des travaux effectués par Free mobile.

BOIS : TARIFS ET REGLEMENT AFFOUAGE

Monsieur le Maire présente les tarifs du bois, le devis du bucheron et le règlement d'affouage saison 2021-2022

- | | |
|---|-------------|
| • Bois d'affouage : | 9 € / stère |
| • Nettoyage, éclaircissement parcelle 3 | 20 € le lot |
| • Sapin de Noël suivant disponibilités:
Grands par tranche de 2m | 10 € |

Le conseil à l'unanimité accepte ces tarifs, ainsi que le règlement d'affouage et le devis du bucheron.

MODIFICATION DES HORAIRES DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ° CLASSE

Mr Le Maire expose :

En raison de l'évolution croissante du nombre de tâches du secrétariat de mairie (dossiers d'urbanisme, déclarations sociales nominatives, gestion du cimetière, gestion documentaire, refonte du système électoral,...), il devient nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail du poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe.

Après en avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de supprimer à compter du 01/01/2022, d'Adjoint Administratif Principal 2° classe permanent à temps non complet (24h00)
- de créer, à compter de cette même date, le poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe permanent à temps non complet (28h00)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^oCLASSE CONTRACTUEL

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique principal 2^oclasse contractuel à temps non complet soit 28/35^{ème} à compter du 01/01/2022.

L'emploi sera occupé par un agent recruté à durée déterminée pour une durée d'un an renouvelable.

Sa rémunération sera calculée sur la base de l'échelon 7 ; IB 404.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de L'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

GESTION DU CCAS

Ce sujet sera reporté à la prochaine séance du conseil municipal après information aux membres du CCAS.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Mr Le Maire présente la vente d'une propriété située au 23 rue de Bavans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter.

LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE

Ce sujet sera abordé à une prochaine séance de conseil.

EXTENSION DE LA CONVENTION AVEC PMA REGISSANT LES INTERVENTIONS DE DESINFECTION, DESINSECTISATION ET DERATISATION (3D)

Le Maire présente aux conseillers la convention régissant les interventions 3D sur le territoire par le service des gardes communautaires.

Cette convention est établie pour une durée de 5 ans.

Seuls les produits utilisés seront facturés par PMA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer cette convention.

CLECT

Le 4 octobre 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin d'évaluer le coût net des charges résultant du transfert à l'agglomération des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie ».

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

- d'approuver le rapport de la CLECT en date du 4 octobre 2021 tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents ;
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur 6 à compter du 1er janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 35 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED.

La commune de PRESENTEVILLERS deviendrait ainsi éligible aux aides spécifiques du SYDED réservées aux communes de moins de 2 000 habitants qui permettent au SYDED de se substituer à elles, dans le cadre notamment du fonds de transition énergétique.

Le coefficient a été porté à 8,5 par délibération du 2 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1er janvier 2022, soit 2,8
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

LOTISSEMENT : PROGRAMME DE TRAVAUX 2021 DU SYDED

Le Maire expose au conseil municipal les modalités de desserte électrique intérieure du projet de lotissement communal « les Plateaux du haut ».

La maîtrise d'ouvrage des travaux de desserte électrique à réaliser à l'intérieur du périmètre de l'opération est assurée par le SYDED.

L'estimation prévisionnelle du coût total de l'opération s'élève à 20 460 € TTC (9300 € financés par le SYDED, reste 11160 € à charge de la commune).

Les modalités pour la réalisation de l'opération sont détaillées dans la convention et ses annexes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ✓ Demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux définis ci-dessus.
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement de la desserte électrique du lotissement communal et à signer tous les documents utiles au bon déroulement de l'opération.
- ✓ S'engage à fournir au SYDED l'ensemble des pièces mentionnées dans la convention.

ACHATS GROUPES D'ELECTRICITE

Le Conseil a besoin d'informations supplémentaires sur ce dossier pour pouvoir donner son avis.

Le sujet est reporté à une prochaine séance.

SUBVENTIONS

- ✓ Nos Amis les Chats : cette association a stérilisé des chats errants sur notre commune pour un coût de 274 €.
Le conseil à l'unanimité accepte de couvrir les frais engagés par l'association.
- ✓ AFM Téléthon : le conseil à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande, celle-ci n'entrant pas dans les critères retenus par la commission.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention est en cours pour la rénovation du matériel informatique du secrétariat.

- Rapports PMA :

Le conseil a reçu, au préalable, les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau et de l'Assainissement collectif et non collectif 2020. Après lecture, aucune remarque n'a été faite.

- Tour de table :
 - Ecole : le premier conseil d'école a eu lieu le 8 novembre dernier. Le CR a été transmis à tous les conseillers.
 - Les demandes de l'aide culturelle et sportive (PACS) sont repoussées jusqu'à la fin du mois de novembre.

Séance levée à 21h09

Fait à PRESETEVILLERS, le 22 novembre 2021

Le secrétaire de séance

Alain POSTY

